



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 décembre 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

17 DEC. 2018

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 25 de Monsieur le Député Sven Clement

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Clement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 décembre 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
et du Ministre de la Fonction publique à la question parlementaire N° 25 de Monsieur le
Député Sven Clement**

Pour la rentrée 2018-2019, 222 agents ont été engagés. Parmi ces agents, 12 n'avaient pas encore touché leur rémunération en novembre 2018 et ce, soit parce que leurs dossiers n'étaient pas complets, soit parce que ces dossiers ne sont pas arrivés à destination, à savoir au Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO). Tous les agents parmi ceux-ci, qui ont soumis les pièces nécessaires, toucheront leur rémunération ce mois-ci.

L'ensemble des intervenants sont conscients des désagréments que ces paiements tardifs ont pu provoquer et travaillent activement à l'élaboration d'une solution permettant de garantir à l'avenir le paiement de tous les agents étatiques dès leur premier mois de travail.

Dans la mesure où toutes les rémunérations sont versées dans leur intégralité, aucune des personnes concernées n'a subi de perte financière.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse